



Département de l'Oise

Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2023-05

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2023

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 19
Représentés : 04 Voix délibératives totales : 23

OBJET : Bail de location REB 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq janvier à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le 23 décembre deux mille vingt deux, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, M. Réginald THEROUDE, 1^{er} Adjoint au Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Delphine MALLARD, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN donne pouvoir à Mme Karen DYS.

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Véronique FAY donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

M. Christian MOUREY donne pouvoir à M. Cyril GOULARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Bail de location de salle de formation proposé à l'association Recherche Emploi Bury « REB » ;

Considérant la nécessité pour l'association « REB » de disposer de locaux au sein de la commune de Bury pour exercer son activité ;

Considérant la nécessité de réévaluer ce loyer eu égard la hausse du prix de l'électricité.

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article 1 : **Approuve** le renouvellement du bail de location de la salle du CRESS, sise Place Jules Ferry à Bury, avec l'association « Recherche Emploi Bury » pour l'année 2023.

Article 2 : **Dit** que le prix de cette location est fixé à 550 euros mensuel charges comprises.

Article 3 : **Autorise** monsieur le Maire à signer le bail de location.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée.
- Monsieur le Président de REB.

Bury, le 5 janvier 2023



Le Maire,

David BELVAL